

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 19 décembre 2024

Convocation

Date : 13/12/2024
Affichée et mise en ligne
le : 13/12/2024

Délibération n°
86-CC191224

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 2

Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée 20/12/2024

Mise en ligne le :
20 DEC. 2024

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

08 JAN. 2025

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Magalie BENOIST

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIÉ Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG
Monsieur CURTIL Benoit	Jean-Pierre
Monsieur de la BEDOYERE Jean-	Monsieur NOCTON Laurent
Marc	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE
Monsieur DUMOULIN François	Martine
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST-BITAR
Madame GLASTRA Delphine	Véronique
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame REYNAL Sophie
Madame JAUNET Christel	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LAPIE Dominique	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOISELEUR Pascale	
Madame LOZANO Michelle	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes	
	

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur FROMENT Gilles

Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le 08/01/2025

ID : 060-200066975-20250108-86_CC191224-DE

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L.2121- 15 par renvoi de l'article L.5211-1). Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote. Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Madame BENOIST Magalie, secrétaire de séance ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
M	MB

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 08 JAN. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

08 JAN. 2025

Fait à Senlis, le

08 JAN. 2025

Envoyé en préfecture le 08/01/2025

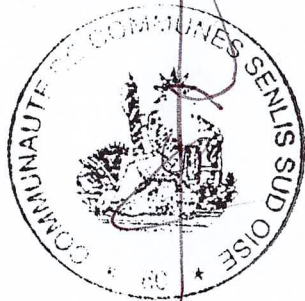
Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le 08/01/2025

ID : 060-200066975-20250108-86_CC191224-DE

S'LO

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Magalie BENOIST

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr